

SEANCE du : **19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques

**Commune déléguée de Saint-Sauveur : tarifs de location de la salle Henri PAPIN**

Etienne HUCAULT présente le dossier.

Il est désormais possible de louer la salle Henri PAPIN sur la commune de Saint-Sauveur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs de location de la salle Henri Papin de Saint-Sauveur comme proposé ci-dessous :

PARTICULIERS ET SOCIETES A BUT NON LUCRATIF HORS BRESSUIRE & COMMUNES DELEGUEES	TARIFS SOUMIS A TVA	
	HT	TTC
½ journée (6 h)	50,00 €	60,00 €
1 jour	100,00 €	120,00 €
1 jour et la veille pour installation à partir de 19 h	150,00 €	180,00 €
2 jours	200,00 €	240,00 €
2 jours et la veille pour installation à partir de 19 h	250,00 €	300,00 €
PARTICULIERS ET SOCIETES A BUT NON LUCRATIF DE BRESSUIRE & COMMUNES DELEGUEES	TARIFS SOUMIS A TVA	
	HT	TTC
Cérémonie après sépulture	Gratuit	Gratuit
½ journée (6 h)	37,50 €	45,00 €
1 jour	75,00 €	90,00 €
1 jour et la veille pour installation à partir de 19 h	92,08 €	110,50 €
2 jours	111,67 €	134,00 €
2 jours et la veille pour installation à partir de 19 h	149,58 €	179,50 €
A l'heure	11,25 €	13,50 €

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU




Le Maire,
Emmanuelle MENARD
Emmanuelle MENARD